

Toulouse, le 18 d  cembre 2025

D  cision prise par le Pr  sident de R  seau31

n  DP506-2025

Le Pr  sident du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne d  nomm   R  seau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code G  n  ral des Collectivit  s Territoriales ;

Vu les statuts de R  seau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la d  lib  ration du Conseil syndical de R  seau31 portant d  l  gations de comp  tences au Pr  sident et au Bureau syndical en date du 12 d  cembre 2025 ;

Vu l'arr  t   n  A26-2025 portant d  l  gation de fonction accord  e    Jean-Pierre COMET ;

Consid  rant le point A3-15 de la d  l  gation de comp  tences au Pr  sident ;

Consid  rant la n  cessit   d'obtenir les autorisations pr  alables au titre du Code de l'Environnement ;

Consid  rant la n  cessit   d'obtenir les autorisations pr  alables au titre du Code de l'Urbanisme ;

D  cide

Article 1 : solliciter les autorisations n  cessaires    la cr  ation du r  seau de transfert des effluents vers Castillon sur la commune de St Aventin au titre du Code de l'Environnement ;

Article 2 : solliciter les autorisations n  cessaires    la cr  ation du r  seau de transfert des effluents vers Castillon sur la commune de St Aventin au titre du Code de l'Urbanisme ;

Jean-Pierre COMET
Vice-Pr  sident

